

BULLETIN STATISTIQUES 2024

Synthèse des données
de la pêche professionnelle,
de l'aquaculture et
de la perliculture



DIRECTION DES
RESSOURCES MARINES
PU FA'AHOTU MOANA



SOMMAIRE



La pêche palangrière

03

La flottille de pêche palangrière

04

La production commerciale

05-06

Débarquements

06

Les exportations de poissons du large

07-08

La pêche côtière

09

La flottille de pêche cotière

10

La production commerciale

11-12

DCP : Dispositifs de Concentration de Poissons

13

Parc d'équipement froid en 2024

14

La pêche lagonaire

15

La carte professionnelle de pêcheur lagonaire

16-17

La production commerciale

17-18

Le troca : année sans pêche ni exportation

18

La pêche d'holothuries (*rori*)

19-20

L'aquaculture

21

La production de crevettes en crise en début d'année

22-23

La pisciculture polynésienne

24-25

Production pour le marché de l'aquariophilie

25-26

La perliculture

27

La production perlicole

28-30

Le contrôle de la production

30

Commerce local des produits perliers

31-32

Exportations de perles de culture brutes

33-34

Exportations de coquilles de nacre

35

STATISTIQUES **2024**

La pêche palangrière



> La flottille de pêche palangrière

Les palangriers représentent la seule flottille de pêche hauturière en Polynésie française, opérant exclusivement à l'intérieur de la Zone Économique Exclusive (ZEE). Composée de navires mesurant entre 13 et 25 mètres, cette flottille cible des espèces de haute mer, valorisées en frais ou en congelé.

Après avoir atteint un pic historique de 75 navires en 2004, la flottille active a progressivement diminué jusqu'en 2016, ce qui a affecté la capacité de la filière à satisfaire la demande à l'export. Cependant, un renouvellement de la flotte a été amorcé depuis, atteignant un maximum de 80 navires en 2022. En 2024, la flottille a atteint un nouveau seuil avec **82 navires actifs**, établissant ainsi un nouveau record, dépassant le maximum de 2022. Cette évolution témoigne d'un dynamisme retrouvé du secteur. Parmi ces navires, seuls trois ont été équipés pour faire du congelé.

82

Navires actifs
en 2024 par classe de taille

Taille	Nombre
Inférieure à 16 m	26
de 16 m à 20 m	28
Supérieure à 20 m	28
Total	82

Évolution de la flotte palangrière active et de l'effort de pêche

Année	Navires actifs	Production (tonnes)	Hameçons (milliers)
2000	57	6 478	12 453
2001	57	7 342	14 109
2002	54	6 957	13 964
2003	64	6 138	17 873
2004	75	4 962	22 510
2005	72	4 780	21 454
2006	71	4 943	19 652
2007	64	5 930	18 789
2008	68	4 754	19 212
2009	68	5 656	17 191
2010	61	5 392	17 002
2011	59	5 239	18 385
2012	64	6 018	16 791
2013	65	5 807	16 216
2014	62	5 432	14 148
2015	61	6 239	16 569
2016	59	5 640	16 977
2017	61	5 289	16 004
2018	66	6 351	16 971
2019	69	6 644	17 594
2020	72	5 701	17 946
2021	73	6 752	19 453
2022	80	7 532	21 307
2023	78	8 676	21 068
2024	82	8 790	19 409

Sources : fiches de pêche et données débarquements Port de Pêche

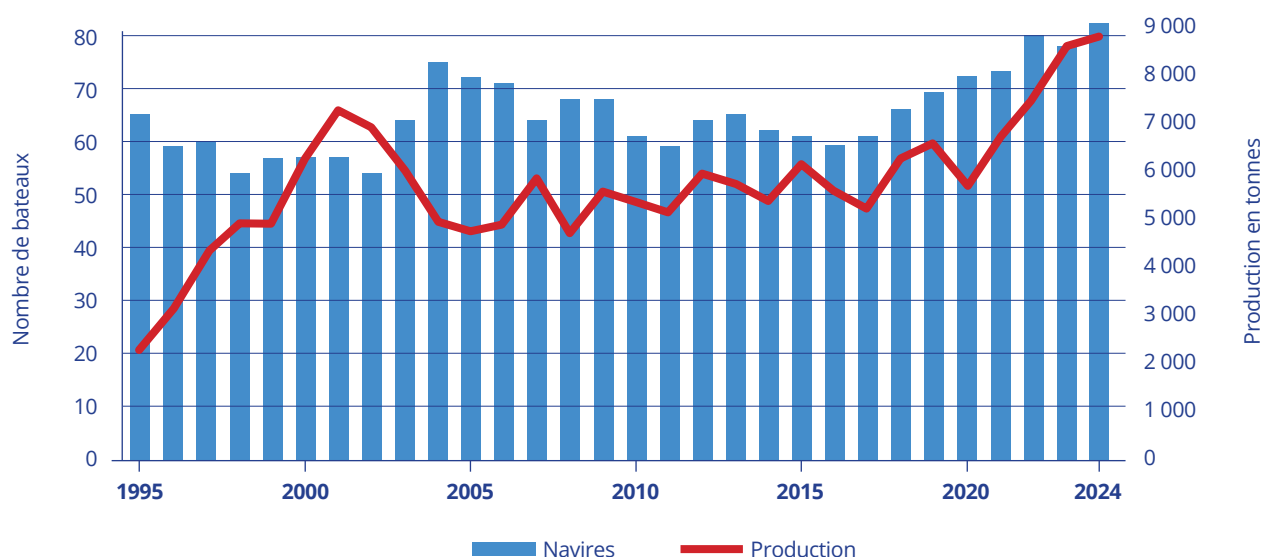
> La production commerciale

8 790 tonnes

Une production maintenue à un niveau élevé

La production commerciale de thonidés en 2024 a atteint de nouveaux sommets, totalisant **8 790 tonnes**. Cette performance remarquable représente une **augmentation de 1,3 %** par rapport à l'année précédente, soit une croissance absolue de 114 tonnes.

Évolution de la flotte hauturière et de sa production

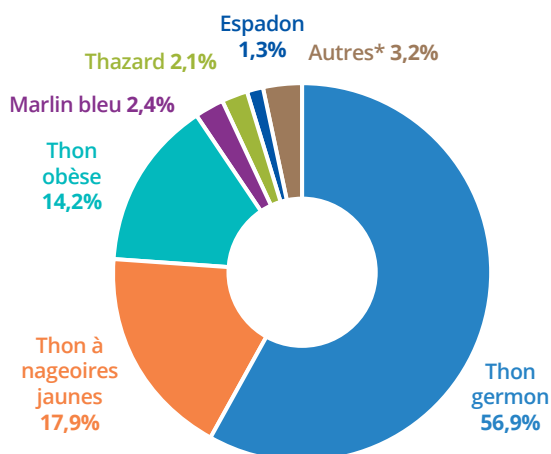


Production de thonidés : moins de thon germon mais plus de thons rouges

Le **thon germon**, espèce dominante historiquement, constituant 57 % des captures totales, affiche une baisse de 158 tonnes, par rapport à l'année précédente, soit une légère diminution de 3 % par rapport à l'année précédente. À l'inverse, le **thon à nageoires jaunes**, représentant 18 % des captures totales, connaît une progression notable, avec une **hausse de 11 %** par rapport à l'année précédente avec 152 tonnes en plus en 2024.

Le **thon obèse** enregistre également une progression, bien que plus modeste avec 1 250 tonnes en 2024, contre 1 192 tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 58 tonnes, représentant 14 % de la production totale.

Répartition des captures par espèce en 2024



*Autres : saumon des dieux, mahi mahi, papio, bonito

Évolution de la production commerciale par espèce (poids vif en tonnes)

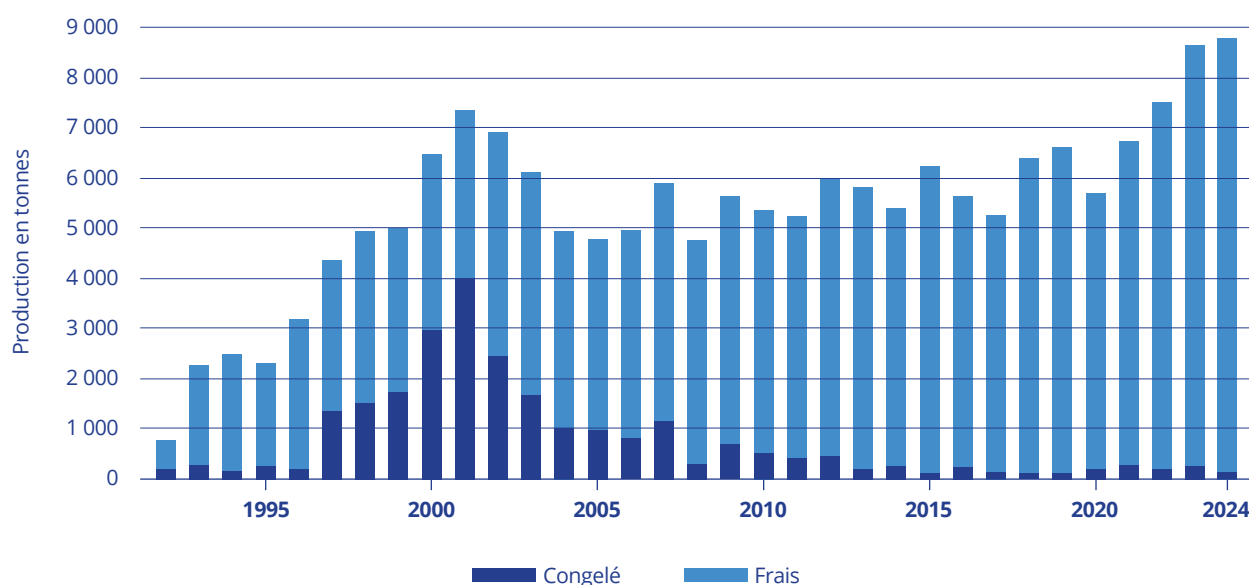
Espèce	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Thon Germon	3 393	2 780	2 660	4 122	5 159	5 001
Thon à nageoires jaunes	1 309	1 080	2 220	1 309	1 425	1 577
Thon obèse	934	855	1 021	1 354	1 192	1 250
Marlin bleu	274	240	172	176	200	214
Thazard	228	231	188	166	249	284
Mahi mahi	73	81	42	61	62	49
Espadon	168	162	172	146	126	116
Saumon des dieux	109	111	93	72	66	68
Marlin rayé	88	97	128	68	133	163
Bonite	14	14	13	17	17	13
Papio	34	28	20	23	30	34
Marlin noir	11	18	18	8	8	7
Makaïre à rostre court	8,7	4,9	4,4	6,4	7,3	13
Voilier d'Indo-Pacifique	0,7	0,5	0,2	0,3	0,4	1
Thon rouge du Pacifique	0,2	-	0,4	2,4	1,8	1
Total	6 644	5 701	6 752	7 532	8 676	8 790

> Débarquements

À partir de la fin des années 1990, une augmentation de la conservation des prises congelées à bord des navires a été observée, suivie d'une diminution au cours des années 2000. Depuis, la quasi-totalité de la production est débarquée sous forme de produits réfrigérés.

En 2024, **99 % de la production a été débarquée sous forme réfrigérée**, contre 98 % en 2023, tandis que les 1 % restants ont été débarqués sous forme congelée contre 2 % en 2023.

Évolution du conditionnement des débarquements



> Les exportations de poissons du large



Chiffres
clés 2024 :

20%

de la production
palangrière du Pays
est exportée

2,2

milliards de F.CFP
de recettes (en valeur FAB)

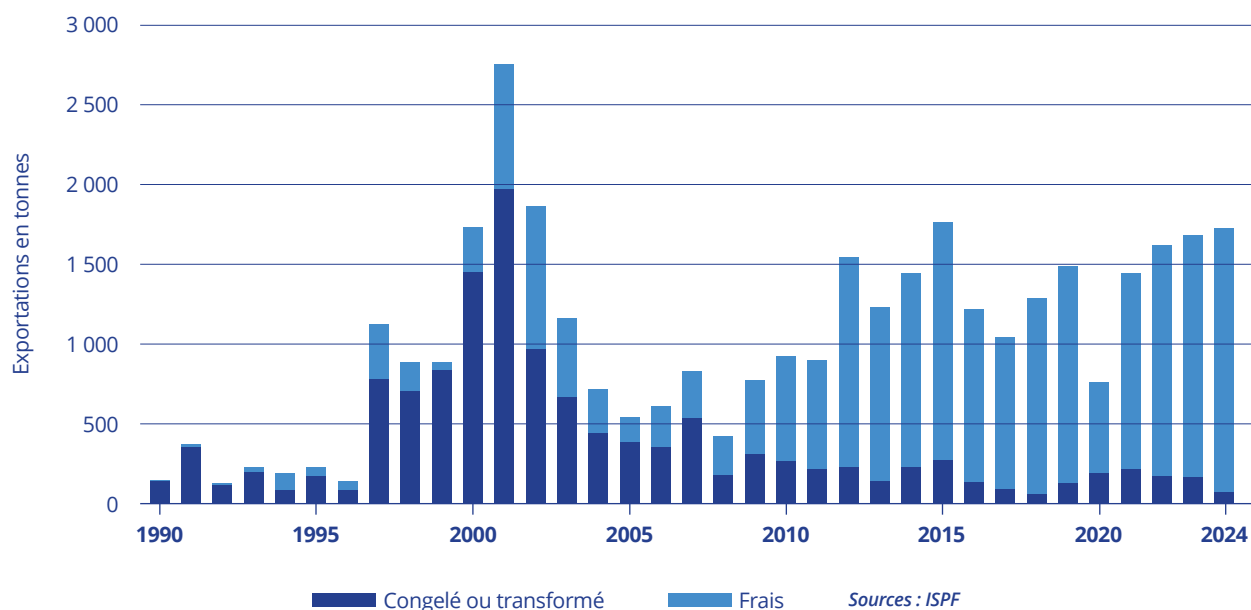
1738

tonnes exportées

Une hausse de production mais des exportations stables

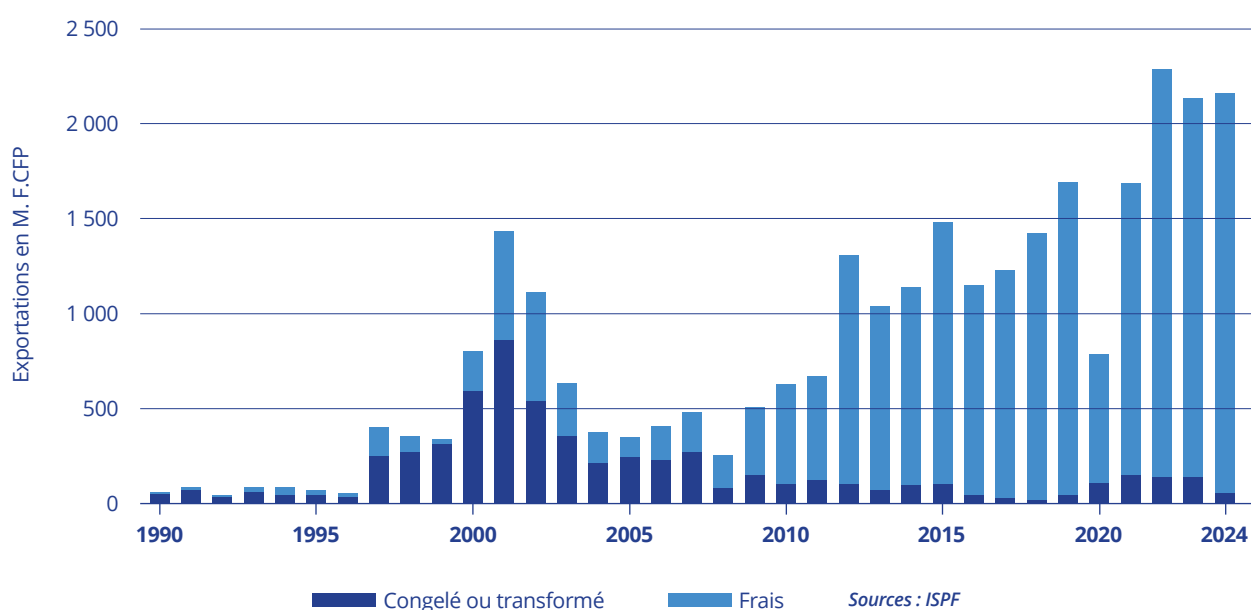
En 2024, **1 738 tonnes** de poissons du large ont été exportées, marquant une augmentation de 3 % par rapport à 2023. Ces exportations de poissons représentent **20 % de la production palangrière** du Pays. De plus, 96 % de ces exportations sont des produits réfrigérés. Malgré la hausse de production, les exports restent relativement stables indiquant une **absorption par le marché local**. En effet, la majorité de la production concerne le germon qui reste relativement peu intéressant sur le marché international.

Évolution des exportations des poissons du large en poids net



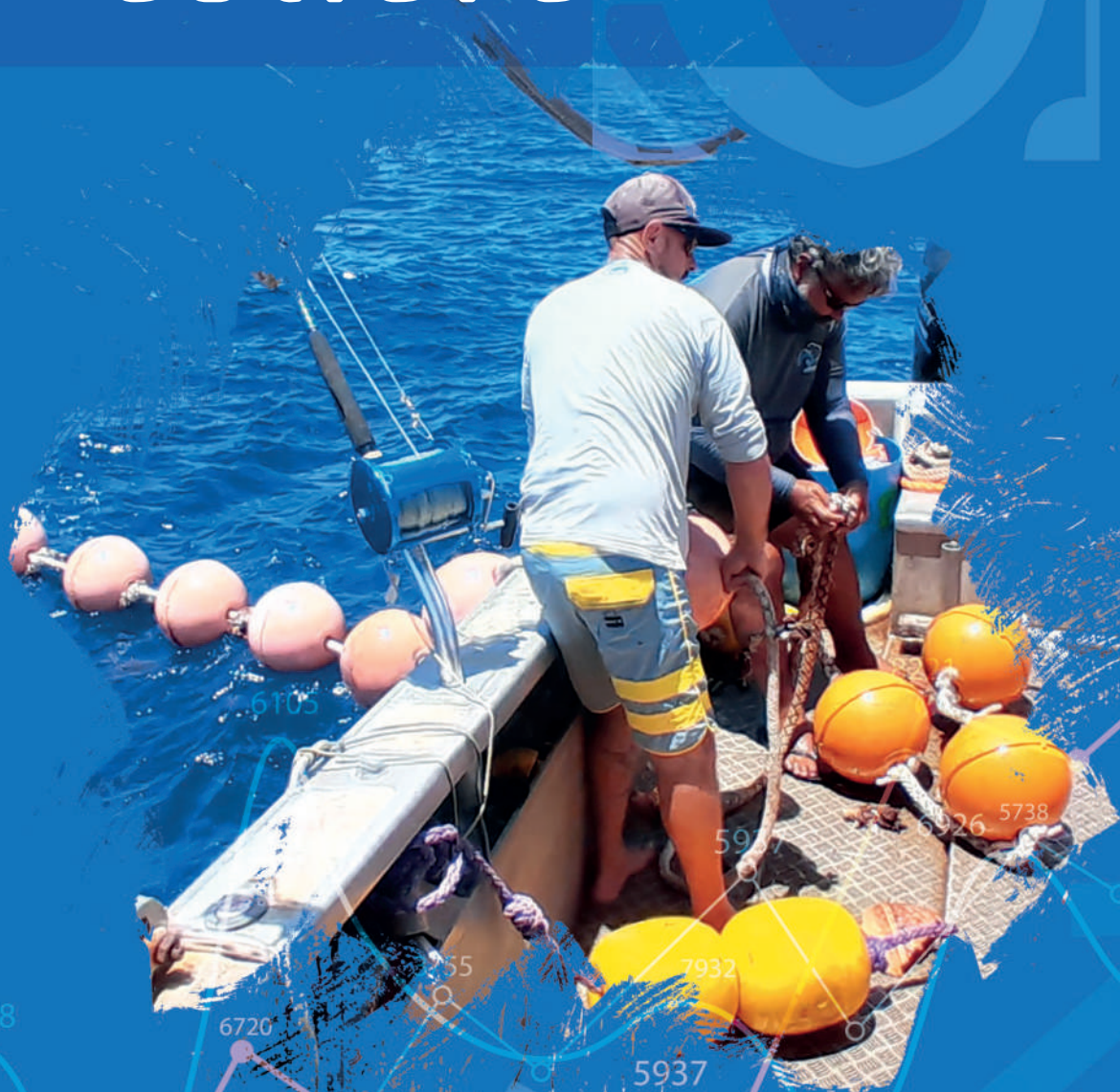
Les recettes d'exportation de 2024 s'élèvent à environ **2,2 milliards de F.CFP**, en hausse de 1 % par rapport à 2023, malgré une augmentation de 3 % des volumes exportés en poids net. Cette progression modérée s'explique par une baisse du prix moyen, qui s'établit à 1 264 F.CFP/kg.

Évolution des exportations des poissons du large en valeur FAB



STATISTIQUES 2024

La pêche côtière



7482

2909

6720

555

5937

5926

5738

5926

6105

7932

9 960

5926

> La flottille de pêche côtière

La flottille de pêche côtière professionnelle se compose de 2 types d'embarcations :

- les **bonitiers**, construits généralement en bois et dont la taille varie de 10 à 13 m ;
- les **poti marara**, construits majoritairement en fibre de verre, en bois ou en aluminium et dont la taille est comprise entre 6 et 9 m.

Navires côtiers actifs en 2024 par archipel

	Bonitiers	Poti marara	Total
Îles du Vent	9	181	190
Îles Sous-le-Vent	3	85	88
Tuamotu-Gambier	1	22	23
Marquises	11	16	27
Australes	0	16	16
Polynésie française	24	320	344

344
Navires actifs

81%
sur l'archipel
de la Société



En 2024, la flottille poursuit sa légère décroissance, passant de 353 à **344 navires actifs** (déclarant au moins une sortie de pêche dans l'année). Cette baisse est principalement dû à la diminution du nombre de poti marara actifs qui passe de 328 en 2023 contre 320 en 2024 et à la diminution continue du nombre de bonitiers (de 25 à 24).

La flottille est composée de :

- 320 poti marara (- 8 par rapport à 2023) ;
- 24 bonitiers (- 1 par rapport à 2023).

Les navires de pêche côtière sont basés à **81 % dans l'archipel de la Société** (55 % aux Îles du Vent et 26 % aux Îles Sous-le-Vent), 7 % aux Tuamotu-Gambier, 8 % aux Marquises et 5 % aux Australes.

Depuis plus de 10 ans, l'activité des poti marara constitue plus de 80% des captures. En 2024, malgré la diminution du nombre de poti marara (- 8 navires par rapport à 2023), leur production représente 85 % des captures.

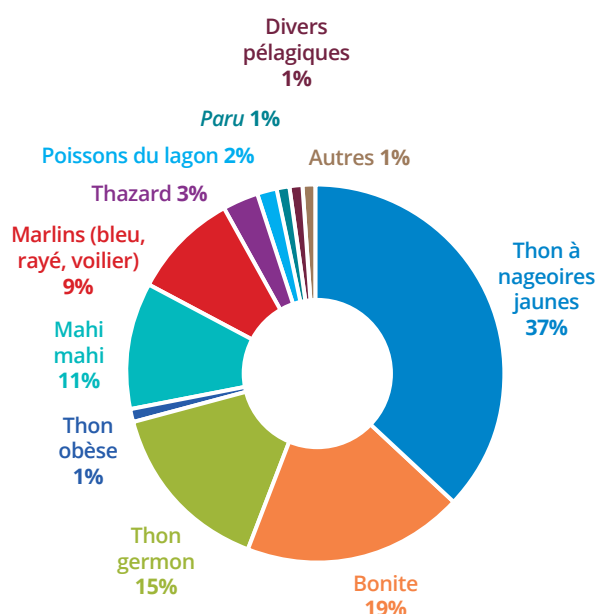
> La production commerciale

Concernant les captures déclarées, elles restent stables avec un total de **2 404 tonnes en 2024** contre 2 409 tonnes en 2023. Cette stabilité globale masque toutefois des variations notables selon les espèces. En 2024, les captures totales de **thonidés** (thon à nageoires jaunes, bonite, thon germon et thon obèse) s'élèvent à **1 717 tonnes**, contre 1 678 tonnes en 2023, soit une augmentation de 39 tonnes, ce qui représente une **hausse de 2,3 %** par rapport à l'année précédente :

- Les captures de **thon à nageoires jaunes** chutent de 991 en 2023 à 881 tonnes (– 11 %) ;
- La **bonite** progresse sensiblement passant de 392 tonnes en 2023 à 459 tonnes (+ 17 %) ;
- Le **thon germon** continue sa remontée avec une augmentation significative à 354 tonnes (+ 71 tonnes par rapport à 2023) ;
- Le **thon obèse** voit ses captures quasiment doubler et passe à 23 tonnes.

Ces espèces continuent de représenter la **grande majorité des captures** totales déclarées (plus de **71 % du total en 2024**, contre environ 70 % en 2023). En 2024, les captures de **mahi mahi** s'élèvent à **258 tonnes**, contre 328 tonnes en 2023, soit une baisse de 70 tonnes. Cela représente une **diminution de 21,3 %** par rapport à l'année précédente.

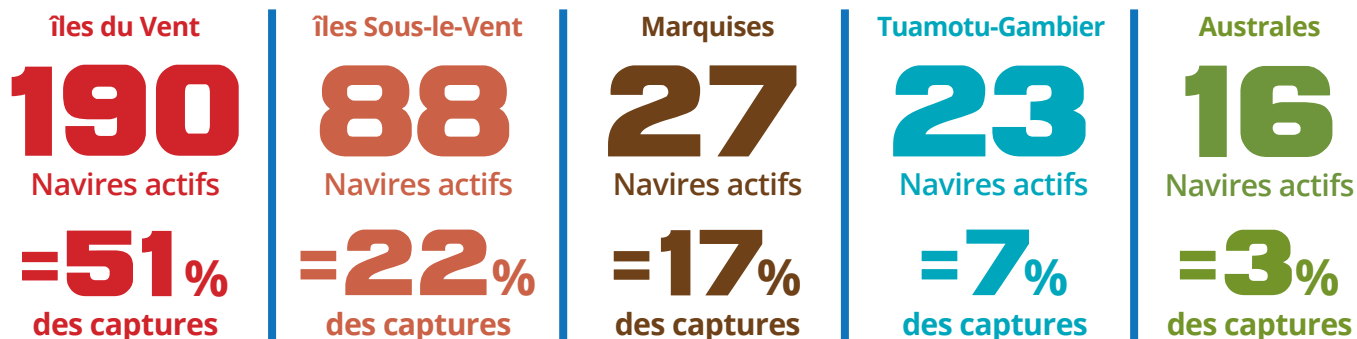
Composition des captures déclarées en 2024



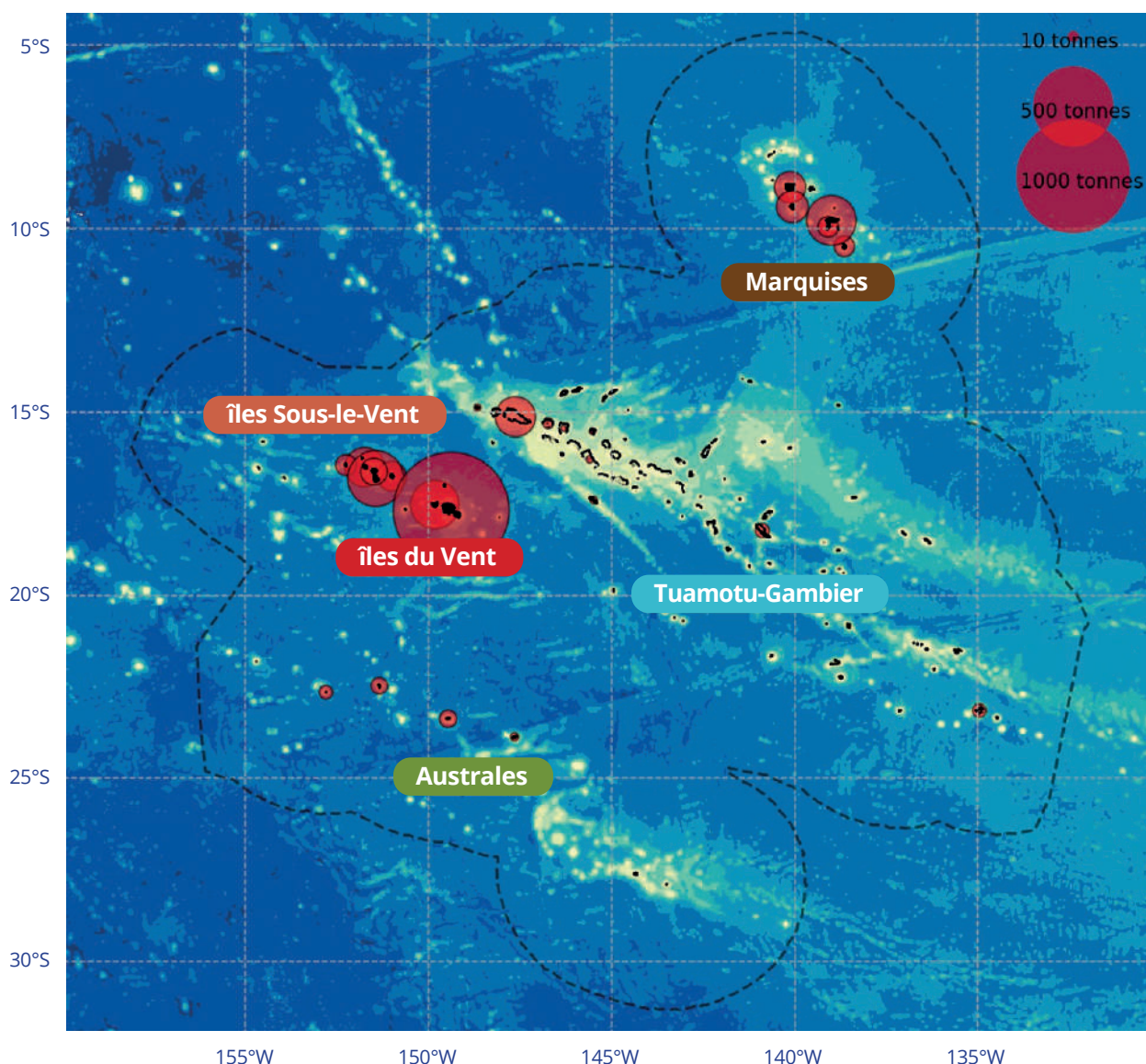
Evolution des captures déclarées par espèce (poids vif en tonnes)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Thon à nageoires jaunes	901	887	826	991	881
Bonite	350	391	467	392	459
Thon germon	175	275	221	283	354
Thon obèse	15	29	14	12	23
Total thonidés	1 441	1 583	1 528	1 678	1 717
Mahi mahi	217	160	327	328	258
Marlins (bleu, rayé, voilier)	292	239	237	190	207
Thazard	77	55	74	68	85
Poissons du lagon	52	61	54	53	60
Paru	53	50	44	44	34
Divers pélagiques	10	12	12	16	14
Petits pélagiques	3	2	3	12	5
Mollusques / Crustacés	11	5	10	10	14
Marara	12	11	8	9	9
Total	2 169	2 176	2 298	2 409	2 404

La distribution de la production réalisée par la pêche côtière est proportionnelle au nombre de navires actifs par îles. **Les Îles du Vent ayant le plus grand nombre de navires (190 actifs)** représentent 51 % du nombre de capture total suivi des Îles Sous-le-Vent avec 88 navires actifs et 22 % de la production. Avec ses 27 navires actifs, les Marquises représentent 17 % de la production. Les Tuamotu-Gambier représentent 7 % de la production totale avec 23 navires actifs. Et enfin, les Australes réalisent 3 % de la production avec 16 navires.



Répartition des captures sur la Polynésie française



> DCP : Dispositifs de Concentration de Poissons

Le programme d'ancrage de DCP de la DRM a été créé en 1981. En 2024, le programme se poursuit pour le maintien d'un parc permanent de DCP. Ainsi, un total de **43 DCP a été ancré en 2024** sur plusieurs archipels à l'exception des Marquises.

La distribution des **ancrages 2024** est répartie comme suit :

- **3 DCP aux Îles du Vent** dont 1 à Maiao et 2 à Tahiti ;
- **11 DCP aux Îles Sous-le-Vent** dont 4 à Huahine, 2 à Raiatea, 2 à Tahaa, 1 à Bora Bora, 1 à Tupai et 1 à Maupiti ;
- **12 DCP aux Tuamotu-Gambier** dont 1 à Fakarava, 1 à Anaa, 1 à Faaite, 1 à Katiu, 1 à Makemo, 2 à Hao, 1 à Amanu, 1 à Vairaatea, 1 à Nukutavake, 1 à Pukarua et 1 aux Gambier ;
- **14 DCP aux Marquises** dont 1 à Fatu Hiva, 2 à Hiva Oa, 2 à Tahuata, 2 à Ua Huka, 3 à Nuku Hiva et 4 à Ua Pou.
- **3 DCP aux Australes** à Rurutu ;

En 2024 ce sont **101 DCP** qui étaient en place. Ils sont inventoriés de la façon suivante :

- 15 DCP aux îles du vent ;
- 11 DCP aux îles Sous-le-Vent ;
- 47 DCP aux Tuamotu-Gambier ;
- 22 DCP aux Marquises ;
- 6 DCP aux Australes.



Chiffres clés 2024 :

101 DCP

en place dans les 5 archipels



43 DCP

ancrés en 2024

La carte des DCP actifs est régulièrement mise à jour sur le site de la DRM à l'adresse suivante :

www.ressources-marines.gov.pf/cartes-thematiques/dcp/



Ou en scannant le QR Code



> Parc d'équipement froid en 2024

En 2024, aucune pose d'équipement neuf n'a été réalisée. Cependant, deux moteurs de chambre froide ont été remplacés. Le parc d'équipement froid mis à disposition des coopératives de pêche ou des communes compte un total de **36 machines à glace et 10 chambres froides** réparties sur la Polynésie française.

Répartition par archipel du parc d'équipement froid actif en 2024

	Machine à glace	Chambre froide	Total
îles du Vent	16	3	19
îles Sous-le-Vent	7	1	8
Tuamotu-Gambier	5	1	6
Marquises	5	3	8
Australes	3	2	5
Polynésie française	36	10	46

La carte des positions des machines à glace et chambres froides est disponible sur le site de la DRM à l'adresse suivante :

www.ressources-marines.gov.pf/cartes-thematiques/machine-a-glace/



Ou en scannant le QR Code



STATISTIQUES **2024**

La pêche lagonaire



La pêche lagonaire peut être définie comme l'ensemble des activités touchant à l'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur d'environ 100 mètres.

1792

**Pêcheurs lagonaire
enregistrés**

> La carte professionnelle de pêcheur lagonaire

L'attribution d'une carte professionnelle de pêche lagonaire n'est pas une autorisation de pêche mais permet d'accéder aux dispositifs d'aides du Pays.

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) délivre une carte professionnelle à tous les professionnels, exploitants, groupements, sociétés d'exploitation exerçant une activité agricole, pastorale, forestière, aquacole ou de pêcheur lagonaire.

Ainsi, plusieurs types de cartes sont délivrés selon les domaines d'activités. Par exemple, un professionnel ayant une activité de pêche et agricole se verra octroyer une carte pluriactivités.

Les règles de son obtention ont varié dans le temps :

- de 1999 à 2013 : carte gratuite et d'une validité de 5 ans ;
- de 2014 à octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 1 an ;
- à partir d'octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 2 ans.

En 2024, la CAPL a délivré **866 cartes de pêche professionnelle** (dont 205 pratiquant uniquement une activité de pêche).

On comptait **1 792 pêcheurs lagonaire** au total (carte CAPL valide), soit 264 de moins qu'en 2023.

De nombreuses associations et coopératives localisées dans les différentes communes, comprennent des pêcheurs lagonaire dans leurs rangs.

Délivrance de cartes CAPL de pêcheurs lagonaires

Année	Australes	îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu -Gambier	Total
1999	2	48	1	-	3	54
2000	1	43	17	1	19	81
2001	-	150	42	3	57	252
2002	4	152	44	4	27	231
2003	-	80	60	2	32	174
2004	4	192	59	6	78	339
2005	1	683	61	2	259	1 006
2006	49	398	94	3	99	643
2007	27	248	71	-	149	495
2008	15	247	110	3	221	596
2009	36	182	69	1	240	528
2010	32	256	67	5	91	451
2011	-	37	19	-	18	74
2012	-	19	29	-	10	58
2013	2	8	11	-	1	22
2014*	11	118	64	2	83	278
2015*	5	47	48	14	34	148
2016*	9	58	48	4	51	170
2017*	19	106	65	66	324	580
2018	16	60	32	25	70	203
2019	63	77	87	57	117	401
2020	73	247	122	129	486	1 057
2021	86	219	172	158	475	1 110
2022	96	205	129	77	466	973
2022	37	170	165	157	247	867
2024	146	168	160	99	273	866

*Nouveau système pour la délivrance de la carte CAPL

> La production commerciale

Une production globale estimée à 7 064 tonnes en 2023

Bien que la disponibilité des statistiques des produits lagonaires soit très partielle, une étude récente réalisée en 2023 permet d'estimer la production globale polynésienne. Sur la base d'enquêtes de consommation de produits lagonaires, une nouvelle estimation d'environ **7 064 tonnes** a été établie. Cette production serait répartie ainsi :

- 5 750 tonnes de poissons récifo-lagonaire ;
- 429 tonnes de petits pélagiques (*ature, operu*) ;
- 105 tonnes de poissons de profondeur ;
- 780 tonnes de coquillages et crustacés.

Une production écoulée localement

L'île de Tahiti, de loin la plus peuplée de Polynésie française, est également la plus grande pêcherie avec une production annuelle de l'ordre du millier de tonnes.

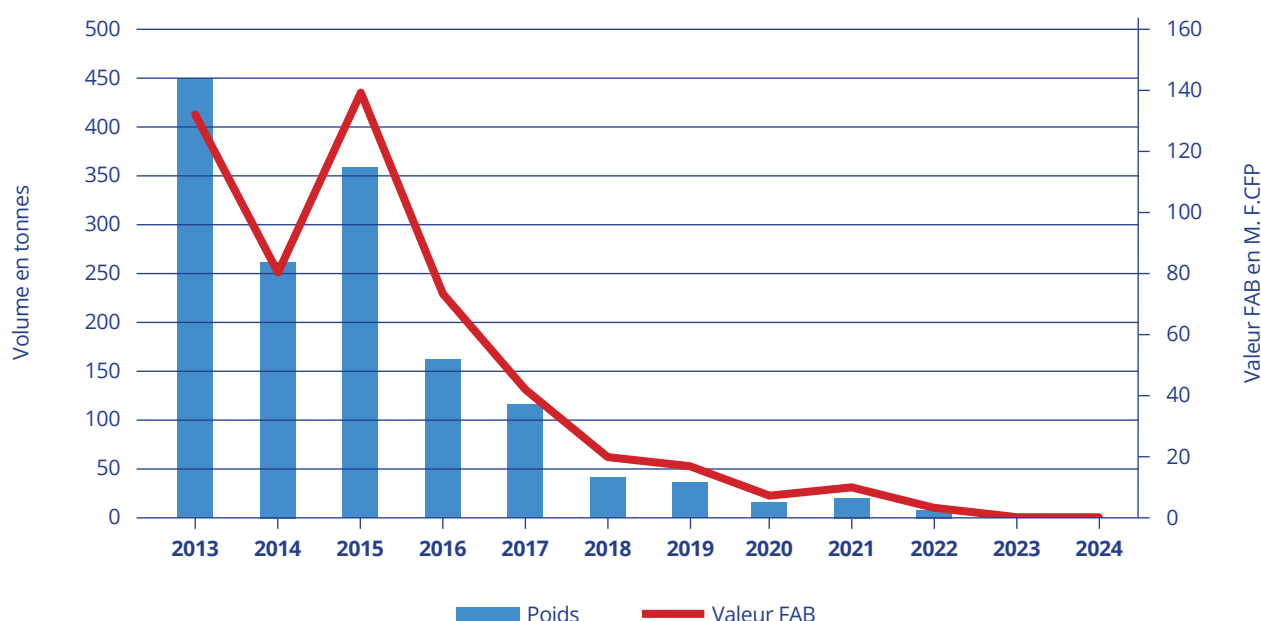
Toute sa production est absorbée pour satisfaire aux besoins vitaux des populations (pêche de subsistance), aux activités récréatives (pêche de plaisance) et aux activités commerciales (pêche professionnelle).

Cependant, cette production n'est pas suffisante et des produits sont importés de certains atolls comme les Tuamotu de l'Ouest, qui ont développé depuis plus de 40 ans une pêcherie commerciale vouée à l'export sur Tahiti.

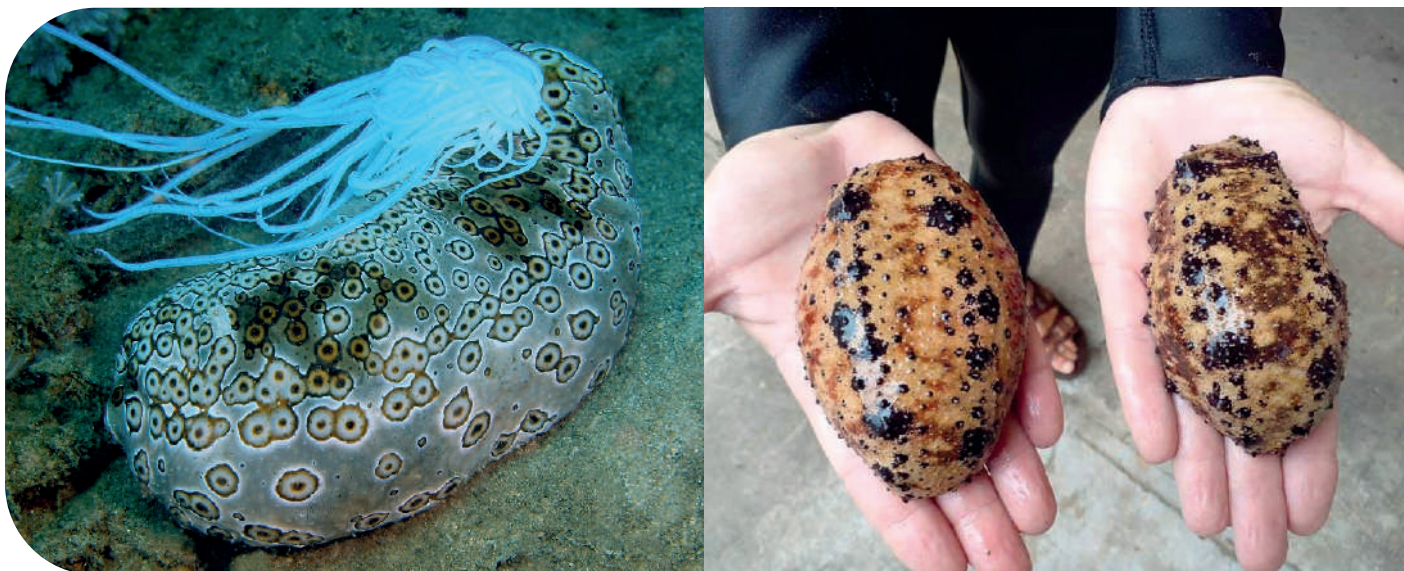
> Le troca : année sans pêche ni exportation

Le marché international des coquilles de trocas connaît une baisse de demande, probablement en raison de l'élargissement des offres en produits nacriers. Cette tendance a entraîné une diminution progressive des exportations ces dernières années, jusqu'à l'absence totale de pêche et d'exportation de troca depuis 2023.

Évolution des exportations de troca entre 2013 et 2024



> La pêche d'holothuries (*rori*)



La pêche commerciale d'holothuries (*rori*), initiée en 2008, s'est considérablement développée pour atteindre en 2011 et 2012 des exportations record à hauteur de 125 tonnes.

En novembre 2012, la pêche a été réglementée afin de permettre la mise en place de **mesures de gestion et de suivi** nécessaires pour assurer la **traçabilité des produits exploités**, et la pêche commerciale a été suspendue.

Ainsi, la réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, **l'obligation de prélever à la main**, l'interdiction de pêche de nuit et, enfin, un système d'agrément des commerçants en holothuries. Un **comité de gestion local** est chargé de faire appliquer la **réglementation** sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant.

La traçabilité des produits depuis la pêche jusqu'à l'exportation est facilitée grâce à la mise en place, par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC de Nouméa), depuis début 2014, d'une **base de données en ligne** accessible par toutes les parties prenantes.

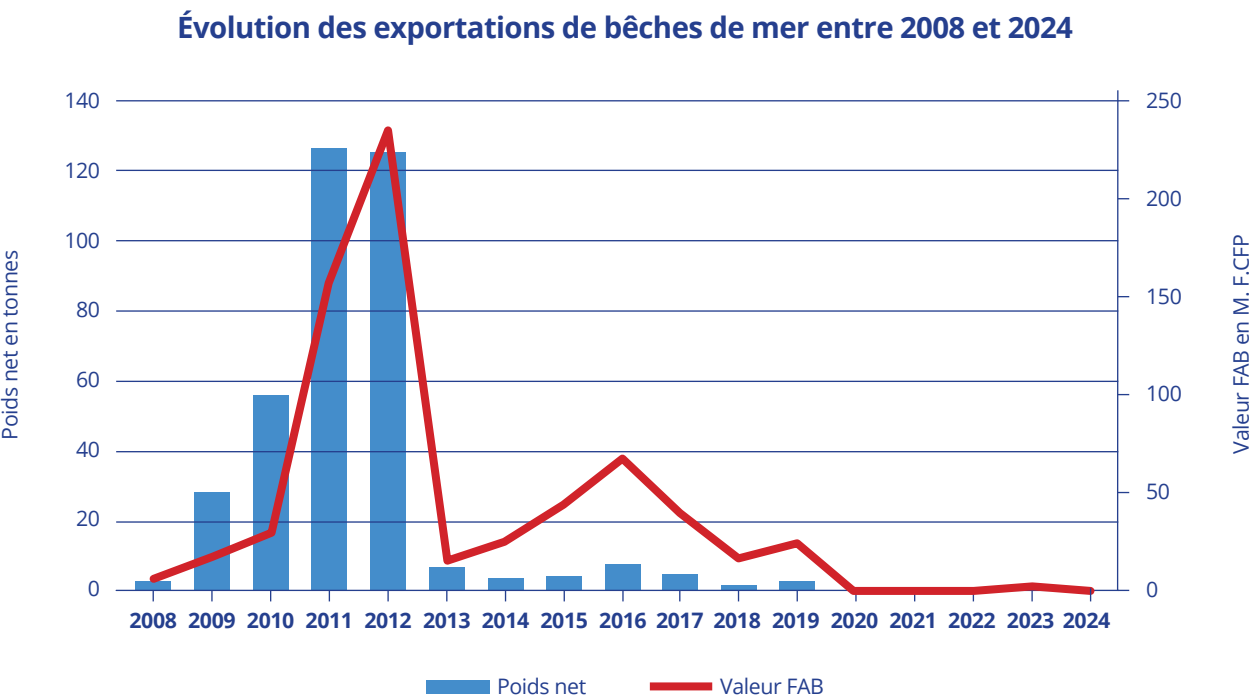
Une forte diminution des captures depuis 2019

Cette diminution est due à l'inscription à l'Annexe II de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**) des holothuries à mamelles (*Holothuria fuscogilva* et *Holothuria whitmaei*), espèces principalement ciblées par les pêcheurs en raison de leur valeur commerciale. Ces espèces ne peuvent actuellement plus être exportées en raison du fait que la Polynésie française n'a pas démontré que l'exploitation commerciale de ces espèces ne nuit pas à leur survie.

La crise sanitaire de 2020 a également **freiné** l'exploitation des îles ouvertes à la pêche en raison de la réduction de la desserte maritime, qui n'a pas permis un approvisionnement en sel en temps voulu, élément indispensable pour la transformation des holothuries. En 2021, la **pêche des holothuries** a été **autorisée** sur six îles : Kaukura, Makemo, Marutea Nord, Nihiru, Raroia et Taenga, et limitée à **deux espèces** seulement : le marron de récif et le vermicelle.

En 2023, **aucune demande d'ouverture** de pêche pour les holothuries n'a été enregistrée. Seule une **exportation d'individus pêchés en 2021** a été effectuée.

En 2024, **aucune demande d'ouverture** de pêche pour les holothuries n'a été enregistrée.



Évolution de la pêche d'holothuries

Année	Nombre de pêcheurs	Rori ananas <i>Thelenota ananas</i>		Rori marron de récif <i>Actinopyga mauritiana</i>		Rori titi blanc <i>Holothuria fuscogilva</i>		Rori titi noir <i>Holothuria whitmaei</i>		Rori vermicelle <i>Bohadschia argus</i>		Nombre total	Poids total net (kg)
		Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)		
2014	90	289	74	3 110	364	5 263	2 402	310	143	7 890	1 560	16 862	4 543
2015	133	84	31	4 804	484	8 114	4 310	745	458	4 511	807	18 258	6 090
2016	130	478	130	3 363	329	12 187	5 733	1 547	795	11 368	2 053	28 943	9 040
2017	84	161	53	2 355	244	6 643	3 455	451	218	9 714	1 880	19 324	5 849
2018	27	54	21	861	88	3 384	1 656	152	78	2 751	444	7 202	2 287
2019	50	76	27	2 538	271	3 742	1 821	496	237	4 519	810	11 371	3 166
2020	2	-	-	126	13	-	-	-	-	202	46	328	59
2021	6	-	-	2 449	286	-	-	-	-	978	143	3 427	429
2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0

STATISTIQUES **2024**

L'aquaculture



L'aquaculture présente plusieurs intérêts pour la Polynésie française, tant sur le plan économique qu'environnemental et social. Elle contribue à la diversification des activités, au développement local, à la création d'emplois et à la valorisation des ressources lagunaires. Les principales filières concernées sont la crevetticulture, la pisciculture, l'élevage de bénitiers et la production de poissons vivants pour l'aquariophilie. Bien que son apport à la sécurité alimentaire demeure limité à ce jour, l'aquaculture constitue un secteur stratégique en développement. Cependant, la variété des filières aquacoles et le nombre encore restreint de producteurs par secteur rendent difficile la diffusion de certaines données sans compromettre la confidentialité des opérateurs.

> La production de crevettes en crise en début d'année

116,1

tonnes produites

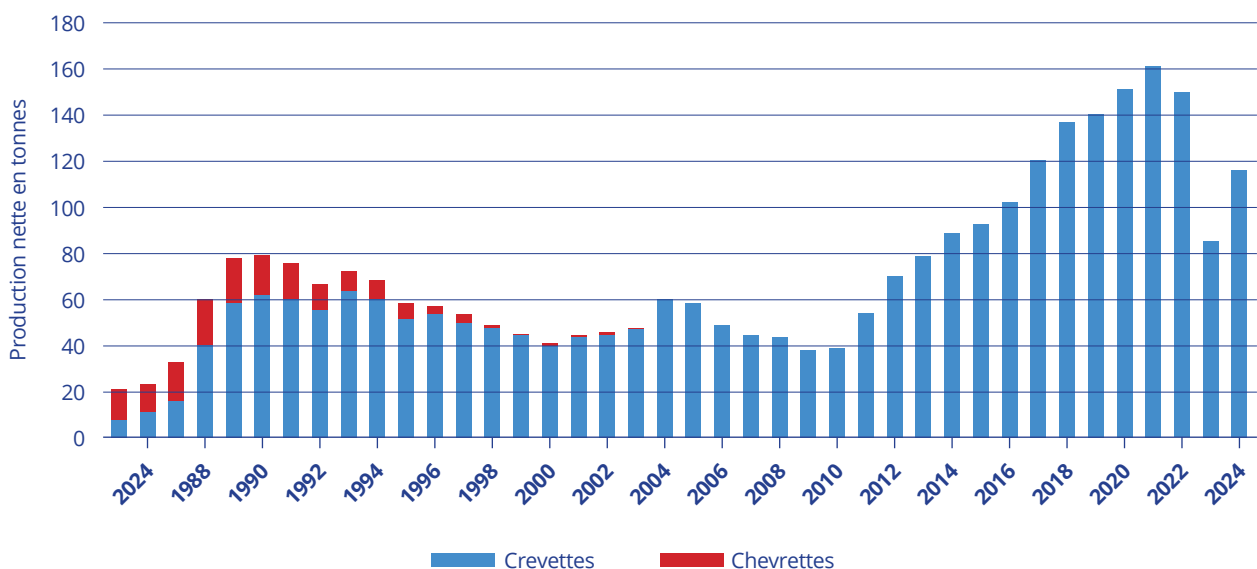
275,5

millions de F.CFP
de chiffre d'affaires

28

emplois à
temps plein

Évolution de la production aquacole de crustacés



En 2024, la production de crevettes bleues (*Litopenaeus stylirostris*) atteint **116,1 tonnes**, soit une augmentation de **33 %** par rapport à 2023.

En 2023, l'écloserie qui fournit les fermes en post-larves à raison de 5 cycles annuels, subit une importante crise impactant toute la filière puisque seulement 77 % des commandes sont honorées sur l'année avec respectivement 49 % et 0 % des commandes honorées sur les cycles 2023-01 et 2023-02. Après d'importants travaux concertés avec les différents acteurs de la filière, les productions de l'écloserie reprennent convenablement sur les cycles 2023-03 à 2023-05. Un 6^e cycle réalisé dans l'année permet de limiter les pertes pour les fermes.

En 2024, et malgré un cycle 2024-01 sans encombre, les cycles 2024-02 et 2024-03 sont une nouvelle fois touchés par des mortalités massives impliquant une fourniture de 45 % et 84 % respectivement sur les fermes. 91 % des commandes de post-larves sont ainsi honorées en 2024. À ce jour, aucun agent pathogène, ni aucune maladie n'est impliquée dans cette crise et les investigations se poursuivent pour identifier l'origine des problèmes rencontrés.

Le rendement moyen en tonnes de crevettes par million de post-larves en 2024 est de **7,95 tonnes** par million de post-larves¹, soit une augmentation de **3,15 tonnes** par million de post-larves par rapport à 2023 et revient donc aux standards de 2020-2021. Ce rendement n'atteint néanmoins toujours pas l'objectif de 10 tonnes par million de post-larves tel qu'obtenu en 2017 ; il traduit des performances de survie sur les fermes insuffisantes. En effet, la survie moyenne estimée² sur les fermes est de **39,7 %** (soit 15,9 % de survie par rapport à 2023), avec un objectif de 60 % de survie sur toute la filière. Il y a donc la **nécessité d'améliorer la gestion de la survie des post-larves sur les fermes**.

La production de crevettes en cage lagonaire n'atteint pas ses objectifs

Avec la **fermeture de la principale ferme de crevettes en cage en Polynésie**, la production en cages lagonaires diminue de **90 %**, ne permettant plus d'atteindre l'objectif de 10 tonnes. Pour les crevettes élevées en cage, le taux de survie moyen est de 1,4 %, un chiffre très en deçà de l'objectif de 50 % fixé après le transfert de technologie. Cette faible performance s'explique par les difficultés déjà évoquées. Toutefois, en prenant en compte les problèmes rencontrés par le dernier producteur, de nouveaux projets se développent en 2024, notamment un projet pilote de crevettes en cage dans la commune de Hitia'a (en convention d'assistance technique avec la DRM). Les résultats zootechniques ainsi que la qualité de la crevette produite confirment l'intérêt et le potentiel de cette filière.

La baisse du chiffre d'affaires contenue grâce au prix au kilo

Avec un volume produit en recul de 43 % par rapport à 2022, le chiffre d'affaires global (hors écloserie) déclaré de la filière est de **275,5 millions de F.CFP** (soit + 38 % par rapport à 2023) avec une hausse du prix au kilo de 9,8 %, le kilo de crevettes atteignant **2 328 F.CFP départ ferme** (contre 2 120 F.CFP/kg en 2022). La filière représente 22 emplois à temps plein hors écloseries et **28 emplois à temps plein** comprenant l'écloserie.

La production globale devrait revenir à des normes d'au moins **150 tonnes en 2025** puis augmenter progressivement avant les prochaines productions de la zone Aruhotu-Biomarine de Faratea (prévu en début 2027), tandis que le développement et la consolidation de petites fermes d'élevages lagonaires en cages doit permettre de lancer durablement ce mode de production innovant basé sur des produits de qualité et de proximité, notamment dans les îles. La filière doit aussi se consacrer à l'amélioration des performances d'utilisation de post-larves issues de l'Écloserie de Production de Vaia (EPV) ainsi qu'à la transformation et à la valorisation de ses co-produits et déchets.

¹tonnage de crevettes vendues en 2022 divisé par le nombre de post-larves mises en élevage pour la production des crevettes vendues en 2022 ; soit les post-larves des cycles 2022-04, 2022-05, 2023-01, 2023-02 et 2023-03.

²rapport entre le nombre total estimé de crevettes de 20g vendues et le nombre total de post-larves initialement livrées et mises en élevage.

> La pisciculture polynésienne



En 2024, la production de la filière d'élevage de Paraha peue (*Platax orbicularis*) reste stable avec une seule ferme en activité. Le prix de vente moyen est de **2 300 F.CFP/kg**, pour un poids moyen de commercialisation autour de 500 grammes.

La *Ténacibaculose*, qui est une maladie bactérienne due à *Tenacibaculum maritimum*, reste une des principales causes des mortalités en cage ; elle peut provoquer des pertes importantes (50 à 70 %) pendant une période de 1 à 2 mois après la mise en cage pour des animaux de poids inférieur à 60 grammes. À ces problèmes de mortalité s'ajoute des vols importants (estimé jusqu'à 20 % sur certains cycles) et de la prédation naturelle. La survie moyenne à 90 jours post mise en cage sur l'année 2024 est de **64 %** avec un objectif affiché de **80 %**. Les travaux menés par la DRM et ses partenaires scientifiques et techniques permettent de proposer une solution zootechnique permettant des survies supérieures à 60 % en cage. La phase de prégrossissement à l'écloserie VAIA, permettant d'atteindre des alevins d'environ 50-60 grammes, reste néanmoins insuffisamment maîtrisée, entraînant des défauts de livraisons d'alevins ; seul 71,3 % des commandes sont honorées sur les cycles de 2024. Des travaux en R&D sont nécessaires pour résoudre cette problématique de façon peu coûteux et efficaces.

La filière représente 2 emplois à temps plein sur la ferme de grossissement et 3 emplois à temps plein à l'écloserie VAIA. Une régularité dans les fournitures d'alevins (4 fois 12 000 alevins livrés/an), une augmentation de 10 % des survies en cage ainsi qu'une augmentation du poids moyen de commercialisation (700 grammes) doivent permettre à la filière de revenir à des productions supérieures à 20 tonnes par an.

Les travaux en recherche et développement menés par la DRM et ses partenaires permettent d'envisager une diversification piscicole à moyen terme avec notamment le Chanos chanos (patii ou ava) dont la pêche/fourniture en juvéniles sauvages est maîtrisée et doit être transférée au secteur privé.

Le Barramundi dans nos assiettes

Outre le Paraha peue, le Barramundi ou Loup tropical (*Lates calcarifer*) est revenu dans nos assiettes avec une production qui a repris depuis 2023. Cette espèce est élevée en **aquaponie**, c'est-à-dire, un système couplant élevage de poissons et cultures végétales. Une seule ferme aquacole réalise cet élevage sur Tahiti. Le prix de vente moyen de cette espèce est de **1 890 F.CFP/kg** pour un poids moyen de commercialisation compris entre 500 grammes et 1,2 kilo.

Des fermes polynésiennes écoresponsables

Toutes les fermes polynésiennes aquacoles de production de crevettes et de poissons sont écoresponsables dans la mesure où elles n'utilisent **aucun produit chimique ni médicamenteux dans les élevages**, depuis l'arrivée des juvéniles issus d'écloserie et cela jusqu'à l'assiette du consommateur. Aussi, selon le code de l'environnement Polynésien les exploitations sont soumises à autorisation d'exploitation d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) à partir de 5 tonnes de production annuelle.

> Production pour le marché de l'aquariophilie

Bénitiers vivants : une gestion durable de la filière

Certains atolls polynésiens des Tuamotu de l'Est présentent des abondances et des densités de *Tridacna maxima* **parmi les plus importantes au monde**.

Tridacna maxima et *Tridacna squamosa* sont protégées par la **convention internationale de Washington ou CITES** qui régule la commercialisation sur le marché international des espèces en danger à travers la délivrance de permis CITES. Ce permis atteste d'une traçabilité prouvant un commerce non préjudiciable pour les ressources sauvages. Depuis 2014, une exploitation durable et raisonnée des bénitiers est mise en place. Elle est validée par l'autorité scientifique de la CITES ainsi que par le groupe d'examen scientifique de l'Union Européenne (SRG). Les stocks de bénitiers, associés aux techniques aquacoles comme le collectage de naissain, permettent ainsi d'**exporter des bénitiers sauvages et issus du collectage**. L'organe de gestion de la CITES en Polynésie française est composé de la Direction de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DIRAJ), service du Haut-Commissariat. La Direction de l'Environnement (DIREN) et la Direction des Ressources Marines (DRM) sont sollicitées pour donner des avis techniques et administratifs sur les demandes de permis CITES dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource qu'elle met à jour progressivement.

Afin d'améliorer le système relatif aux permis CITES, un **site internet de traçabilité est en phase de construction**, grâce à une **collaboration entre la DRM et la Communauté du Pacifique (CPS)**. Cet outil permettra de simplifier les démarches administratives pour les demandes de permis CITES. Il permettra aux exportateurs de justifier d'une traçabilité pour viser le marché international des bénitiers vivants et/ou de la chair de bénitiers.



Une reprise de l'activité difficile mais qui reste compétitive sur le marché mondial

En 2016 et 2017, les lagons de Tatakoto et Reao subissent des températures extrêmes conduisant à un blanchissement et à des mortalités importantes de bédouilles. La filière a été ensuite impactée, en 2020, par la pandémie de la COVID-19, avec l'annulation de nombreux vols intérieurs et internationaux. La reprise a ensuite été impactée par l'augmentation générale des coûts. Ainsi en 2024, seul le lagon de Reao est ouvert au collectage et à l'export de bédouilles vivants pour l'aquariophilie.

Malgré le coût du fret inter-îles très supérieur au fret international, cette **activité exportatrice** depuis Reao (un des atolls des Tuamotu les plus éloignés de Tahiti) reste **compétitive sur un marché mondial de niche d'environ 100 000 bédouilles/an** pour *Tridacna maxima*. La Polynésie française reste un des acteurs majeurs. Avec l'ouverture d'une écloserie et le développement potentiel de nouveaux acteurs de collectage (plusieurs autres atolls des Tuamotu de l'Est ayant un fort potentiel), l'activité devrait se diversifier vers la production, la transformation et la valorisation de la chair de bédouilles et/ou de l'écotourisme si elle veut perdurer.

En 2024, 67 permis CITES ont été délivrés pour l'exportation de bédouilles vivants avec un taux d'utilisation du quota de 43 %.

Poissons d'ornement : une filière qui a mis du temps à se développer

La filière d'exportation de poissons vivants (individus sub-adultes sauvages) existe en Polynésie française depuis plus de 20 ans. Entre 2002 et 2004, une tentative de production éco-responsable, appelée PCC (*Post-larvae Capture and Culture*), reposant sur la collecte et l'élevage de post-larves de poissons, a été abandonnée en raison de sa faible rentabilité. En effet, hors de certains « hot spots », les filets de crête et filets de « hoa », conçus pour piéger les larves et post-larves récifales, ne capturent que 10 % d'individus présentant un intérêt économique. Bien que l'élevage de poissons corallivores avec des granulés soit techniquement possible, les coûts élevés de production ne sont pas compensés par les revenus tirés de l'exportation.

Après la crise économique de 2008, les exportations ont stagné jusqu'en 2013. Depuis, le secteur a connu une forte croissance, notamment avec l'arrivée d'un **deuxième opérateur sur le marché de l'aquariophilie**. Pour assurer la durabilité de cette filière, il est essentiel d'améliorer la connaissance, le suivi et la régulation des espèces exportées.

STATISTIQUES **2024**

La perliculture





> La production perlicole

Les concessions perlicoles

Depuis 2017, **les autorisations d'occupations** octroyées sont limitées par des plafonds de gestion et des plafonds écologiques fixés par un arrêté pris en conseil des ministres (Arrêté n°1259/CM du 31/07/2017). **Ces plafonds sont déterminés pour chaque île perlicole en fonction du type de lagon** pour le plafond écologique et sur proposition du comité de gestion de l'île pour les plafonds de gestion.

Des limitations individuelles de 10 stations de collectage et 50 ha par demande sont également appliquées, et l'obtention de l'autorisation est aussi assujettie à celle des cartes de producteurs de produits perliers et/ou d'huîtres perlières.

Les plafonds de gestion ont permis de contenir l'augmentation potentielle de surface dans les îles les plus convoitées. Par contre, sur les dernières années, certaines îles des Tuamotu ont vu l'activité perlicole décliner fortement du fait de mauvais résultats de l'activité de collectage ou d'une eutrophisation (pollution de certains écosystèmes aquatiques) du lagon comme à Takaroa.

7 500 ha exploités



Une surface totale exploitée qui reste stable.

En 2024, la surface totale exploitée pour la perliculture s'élevait à **7 497 hectares**, démontrant une stabilité par rapport à l'année précédente.

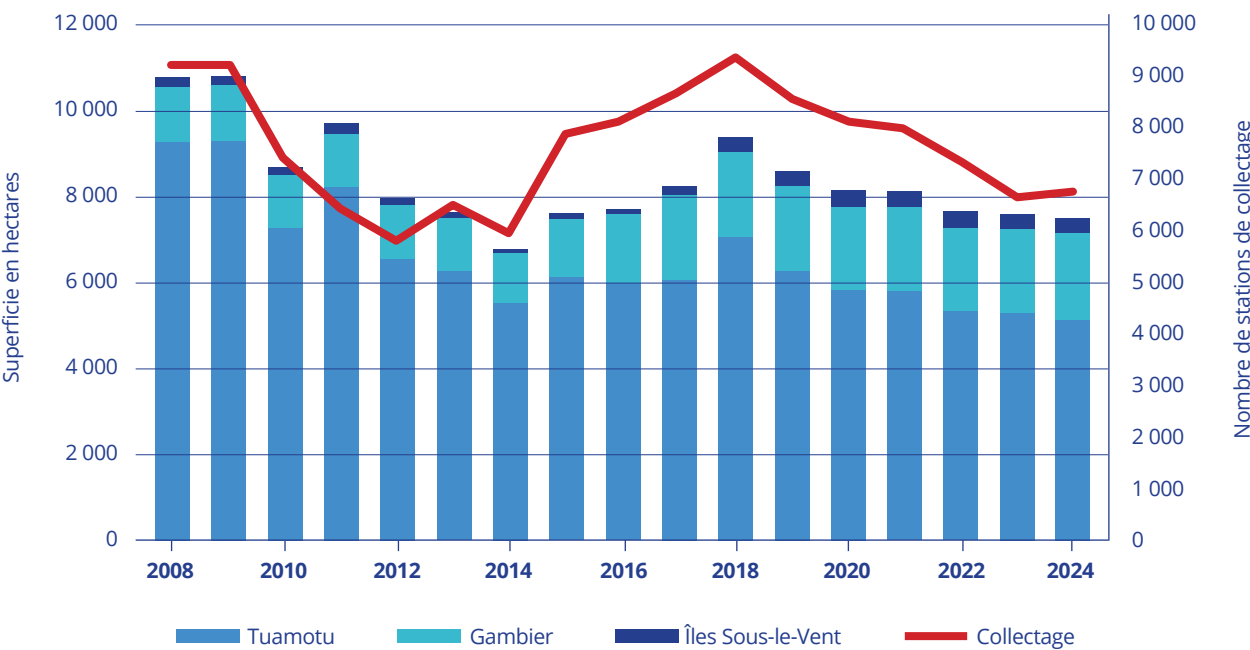
La majorité des exploitations concentrée aux Tuamotu.

La répartition des surfaces autorisées a peu changé avec les Tuamotu qui représentent 70 % de la surface exploitée (stable par rapport à l'année précédente), les Gambier 23 % et les Îles Sous-le-Vent avec 5 % de la surface totale autorisée. **La surface totale autorisée se répartit sur 27 îles** : 21 îles aux Tuamotu, Mangareva aux Gambier, 4 aux Îles Sous-le-Vent et Tahiti.

Évolution des superficies autorisées

Année	Superficie autorisée (hectares)				Nombre d'autorisations	
	Tuamotu <i>*dont Marutea Sud</i>	Gambier	îles Sous -le-Vent	Superficie totale	Stations de collectage	Producteurs
2008	9 324	1 262	245	10 831	9 260	824
2009	9 337	1 301	230	10 868	9 256	809
2010	7 291	1 235	200	8 726	7 475	659
2011	8 229	1 263	228	9 720	6 536	554
2012	6 596	1 243	136	7 974	5 824	466
2013	6 294	1 257	138	7 689	6 571	521
2014	5 567	1 138	103	6 808	5 977	547
2015	6 203	1 315	133	7 654	7 931	593
2016	5 998	1 609	145	7 752	8 147	581
2017	6 083	1 983	185	8 251	8 720	638
2018	6 716	2 000	326	9 042	9 409	728
2019	6 122	1 980	354	8 456	8 618	694
2020	5 864	1 949	344	8 157	8 175	648
2021	5 851	1 951	334	8 136	8 037	624
2022	5 373	1 941	332	7 646	7 375	586
2023	5 323	1 946	340	7 609	6 699	505
2024	5 215	1 942	340	7 497	6 794	500

Évolution des superficies autorisées et du nombre de stations de collectage



Les producteurs

Le nombre de producteurs en baisse.

Le nombre de **producteurs de perles de culture de Tahiti** détenteurs de cartes a légèrement baissé et passe à 321 en 2024, soit une **baisse de 3 %**. Le nombre de **producteurs d'huîtres perlières** a subi une légère baisse, tout comme le nombre de stations de collectage. Ainsi, **le total s'établit à 408**, représentant une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente.

Évolution du nombre de producteurs

Année	Producteurs d'huîtres perlières	Producteurs de produits perliers	Nombre total de producteurs
2015	435	320	501
2016	508	356	581
2017	560	382	638
2018	613	378	728
2019	604	358	694
2020	556	349	648
2021	533	340	624
2022	492	334	586
2023	412	325	505
2024	408	321	500

> Le contrôle de la production

Depuis la LP n°2017-16, les producteurs de produits perliers ont **l'obligation de présenter leurs productions à la Cellule Contrôle Qualité de la Perle (CCQP)** de la DRM pour enregistrement (contrôle après production). En 2024, un total de **6,53 millions de perles** a été contrôlé, soit une chute de 29 % par rapport à l'année 2023.

Quantité de perles ayant fait l'objet d'un contrôle après production

Île	Nombre de perles	Répartition
Arutua	1 911 917	29 %
Gambier	1 514 623	23 %
Apataki	780 548	12 %
Ahe	694 132	11 %
Manihi	349 261	5 %
Raroia	338 596	5 %
Tahaa	288 379	4 %
Marutea-Sud	269 796	4 %
Kaukura	100 923	2 %
Takaroa	74 215	1 %
Katiu	61 050	1 %
Fakarava	59 661	1 %
Takume	36 620	1 %
Takapoto	17 854	0 %
Raiatea	16 909	0 %
Makemo	11 959	0 %
Faaite	2 506	0 %
Tikehau	243	0 %
Total	6 529 192	100 %

> Commerce local des produits perliers

Négociants et ventes aux enchères (VAE)

Sur l'année 2024, 4 nouvelles cartes ont été octroyées et 1 a été annulée. **Le nombre total de négociants passe donc à 21.** Aucune vente aux enchères n'a été organisée localement sur l'année 2024.

Évolution du nombre de négociants

Année	Nouvelle carte de négociants	Résiliation de carte de négociants	Nombre total de négociants
2015	0	0	20
2016	6	1	25
2017	4	4	25
2018	1	3	23
2019	0	0	23
2020	2	3	22
2021	1	2	20
2022	1	1	20
2023	0	2	18
2024	4	1	21

Commerce de nucléus

Depuis 2017, toute importation de nucléus est désormais **obligatoirement soumise** à la production d'une **licence d'importation** qui est systématiquement remise à l'avis de la DRM.

« Seuls les titulaires d'une carte valide de commerçant de nucléus ou de producteur de produit perliers et le service en charge de la perliculture peuvent importer des nucléus. Chaque importation de nucléus est obligatoirement soumise à la production d'une licence d'importation délivrée par le service en charge de la perliculture. » (Article LP. 30)

En 2024, 3 nouvelles cartes ont été délivrées. Le nombre total de commerçants de nucléus passe à 12. Cependant, le nombre de nucléus importé reste assez stable avec 14,9 millions, soit une augmentation d'environ 3 % par rapport à 2023.

Évolution du commerce de nucléus

Année	Nouvelle carte de commerçants de nucléus	Résiliation de commerçants de nucléus	Nombre total de commerçants de nucléus	Nombre de nucléus importés (en millions)
2018	4	0	12	28,7
2019	2	0	14	23,8
2020	0	1	13	8,4
2021	0	2	11	11,8
2022	0	2	9	11,9
2023	2	2	9	14,5
2024	3	0	12	14,9

Détaillant-artisan de produits perliers



« Est détaillant artisan de produits perliers tout artisan traditionnel tel que défini par la réglementation en vigueur qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays uniquement montés en objet d'artisanat traditionnel, à des clients les utilisant pour leur usage particulier. » (Article LP 68).

En 2024, il y a **14 nouveaux détaillants-artisans** (cartes délivrées) et 4 résiliations de carte, le nombre total de détaillants-artisans passe donc à 35, soit 40 % d'augmentation par rapport à 2023.

Évolution du nombre de détaillants-artisans

Année	Nouvelle carte de détaillants-artisans	Résiliation de détaillants-artisans	Nombre total de détaillants-artisans
2018	6	3	9
2019	8	1	16
2020	2	5	13
2021	4	3	15
2022	5	6	14
2023	15	3	26
2024	14	4	35

Détaillant-bijoutier de produits perliers



« Est détaillant bijoutier de produits perliers toute personne physique ou morale qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays, bruts ou travaillés (classés à la position tarifaire douanière 71.10), montés en ouvrage ou en articles de bijouterie (classés à la position tarifaire douanière 71.13 et 71.16) à des clients les utilisant pour leur usage particulier ou à d'autres détaillants bijoutiers de produits perliers. » (Article LP 67).

Il n'y a pas d'obligation de détenir une autorisation de l'activité de détaillant-bijoutier.

Cependant, **un détaillant-bijoutier est soumis aux obligations déclaratives.**

En 2024, **386 détaillants-bijoutiers** sont enregistrés à la DRM dont 151 ayant effectué les démarches administratives auprès de la DRM.

> Exportations de perles de culture brutes

5,6 Millions de perles de culture de Tahiti **exportées** **Valeur : 7 Milliards F.cfp**



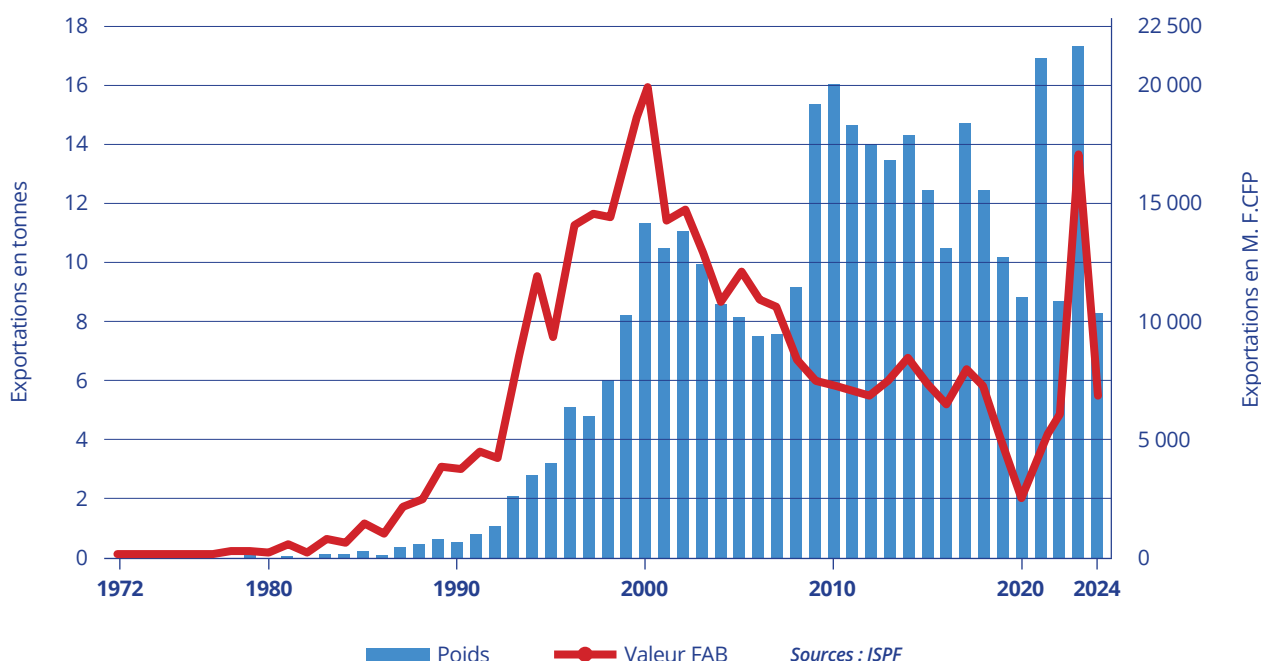
Une forte chute de perles exportées.

En 2024, on note une perte d'activité pour la filière avec environ **5,6 millions de perles de culture** de Tahiti qui ont été exportées **pour une valeur de 7 milliards de F.CFP**.

Hong Kong et le Japon restent les principaux pays importateurs de perles de culture de Tahiti, ils cumulent 89 % des volumes et 90 % de la valeur. Le prix moyen au gramme proposé par le Japon (1 335 F.CFP) est supérieur d'environ 47 % à celui proposé par Hong Kong (712 F.CFP). Environ 289 kilogrammes de perles de culture ont été exportés vers les Etats-Unis pour une valeur de 219 millions de F.CFP et 359 kilogrammes vers la France pour une valeur de 288 millions de F.CFP.

La valeur **des exportations a fortement chuté** par rapport à 2023 (- 60 %, soit - 10 milliards de F.CFP) correspondant à une chute de 9 tonnes du poids de perles de culture de Tahiti exportées. Le prix au gramme baisse de 143 F.CFP en 2024 pour atteindre 838 F.CFP par gramme.

Évolution des exportations de perles de culture de Tahiti



Exportations de produits perliers en 2024

Produit	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M. F.CFP)
Perles de culture brutes	8 335	5 600	6 981
Keshi bruts	191	-	225
Perles de culture travaillées	45	34	60
Keshi travaillés	ND	ND	ND
Biwas	-	-	-
Perles fines	-	-	-
Mabé bruts	ND	ND	ND
Mabé travaillés	-	-	-
Total	8 575	5 634	7 269

ND : Données Non Disponibles - Sources : ISPF

Ventilation des exportations de perles de culture brutes par destination en 2024

Pays de destination	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M. F.CFP)
Hong-Kong	5 812	3 818	4 139
Japon	1 592	1 151	2 126
Etats-Unis d'Amérique	289	179	219
France	359	266	288
Taiwan	ND	13	ND
Nouvelle-Calédonie	34	28	21
Pays non déterminés	ND	4	ND
Chine	71	48	32
Nouvelle-Zélande	ND	4	6
Réunion	4	3	4
Saint-Martin (partie Néerlandaise), Canada, Guadeloupe, Cambodge, Émirats Arabes Unis, Roumanie, Saint-Martin (partie française), Italie Singapour, Jersey, Maurice, Belgique	ND	ND	ND
Total	8 335	5 600	6 981

ND : Données Non Disponibles - Sources : ISPF

Évolution des exportations de perles de culture brutes

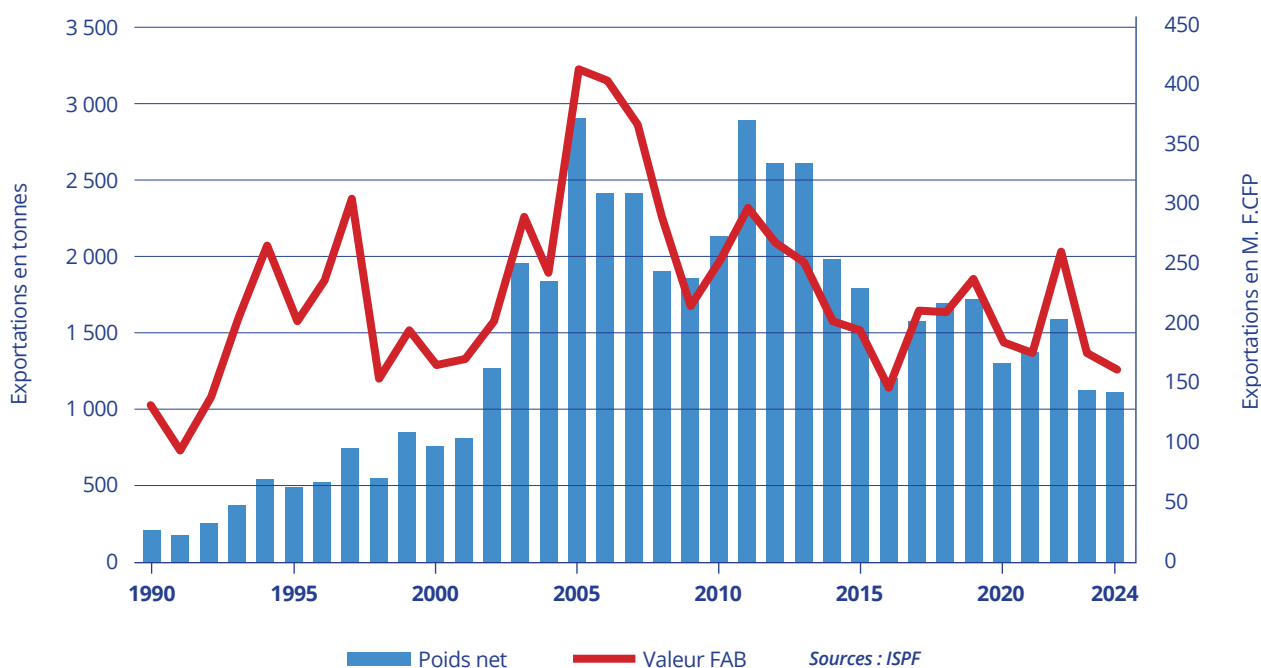
Année	Poids (tonnes)	Valeur FAB (M. F.CFP)	Prix/g (F.CFP)
2015	12,5	7 361	589
2016	10,5	6 427	613
2017	14,7	8 117	551
2018	12,4	7 463	600
2019	10,1	4 870	480
2020	8,9	2 380	269
2021	16,9	4 751	282
2022	8,7	6 043	695
2023	17,3	16 975	981
2024	8,3	6 981	838

Sources : ISPF

> Exportations de coquilles de nacre

En 2024, les ventes de coquilles de nacre d'huître perlière *Pinctada margaritifera* diminuent de 2 % en poids (- 19 tonnes), pour atteindre **1 104 tonnes** et diminuent de 7 % en valeur FAB (- 12 millions F.CFP) pour atteindre **162 millions de F.CFP**. Tout comme les exportations de perles brutes, les coquilles de nacre suivent cette même tendance à la baisse.

Évolution des exportations de coquilles (poids net et valeur FAB)



REMERCIEMENTS

Ce bulletin rassemble les principales données statistiques disponibles relatives à la pêche professionnelle, à l'aquaculture et à la perliculture en Polynésie française ainsi que les exportations de produits de la mer.

Ces données ont été recueillies auprès des professionnels de chaque secteur par la Direction des Ressources Marines (DRM), la Direction Régionale des Douanes, l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), la Société du Port de Pêche de Papeete (S3P), la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire (CAPL), et la Direction de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DIRAJ).

Grâce à la coopération croissante de l'ensemble de ces acteurs, la collecte et la compilation de ces données s'améliorent chaque année et permettent d'obtenir un panorama de plus en plus précis de l'ensemble des activités professionnelles.

Ce document est destiné à un large public, à la fois les pouvoirs publics en charge de la définition des politiques publiques, les experts chargés d'analyser ces secteurs mais également chaque citoyen intéressé par la connaissance de l'exploitation des ressources marines en Polynésie française.

« Les États devraient veiller à ce que des statistiques actuelles, complètes et fiables sur l'effort de pêche et les captures soient collectées et conservées conformément aux normes et pratiques internationales applicables, et veiller à ce qu'elles soient suffisamment détaillées pour permettre une analyse statistique valable. Ces données devraient être mises à jour régulièrement et vérifiées au moyen d'un système approprié. Les États devraient les rassembler et les diffuser en respectant les critères applicables pour en préserver le caractère confidentiel. » Article 7.4.4 du Code de Conduite pour une Pêche Responsable, FAO, 1995.

Photographies : Direction des ressources marines, Fred PAYET, Tahiti Tourisme, Philippe BACCHET



Direction des ressources marines

B.P. 20 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française

Tél. : (689) 40 50 25 50 - Fax : (689) 40 43 49 79

Email : stat.drm@administration.gov.pf

 [ressourcesmarines](https://www.facebook.com/ressourcesmarines)

Document à télécharger sur

www.ressources-marines.gov.pf



Plus d'infos, scannez le QR Code